

Circulaire n° 30 du 8 juillet 2016

Aux : Présidents de Ligues
Présidents de Comités

De : Jean-Marie BELLICINI

Copie : Comité Directeur
Président de Commission
Ghani YALOUZ
Julien MAURIAT

OBJET : REGLEMENTATION DES RECORDS DE FRANCE

Chers amis,

La Réglementation des Records de France n'avait pas été mise à jour depuis 2011. Un groupe de travail auquel ont été associés la CSO, la COT, la CNCHS, et la CNM a permis la rédaction d'un nouveau texte qui a été approuvé par le Comité Directeur du 9 avril 2016.

Ce texte qui va être prochainement mis en ligne sur le site fédéral est entré en vigueur le 1^{er} mai ; ses articles 30 à 33 prévoient aussi les dispositions qui se doivent d'être mises en pratique au niveau régional, voire départemental.

Il serait donc opportun que cet aspect soit pris en compte, notamment dans le cadre de la réflexion qui est actuellement en cours pour les Ligues qui vont fusionner.

Le prochain « chantier » est à présent la mise à jour du « Règlement Sportif (Règles Techniques des Compétitions) » dont la dernière version intitulée « 2012-2013 » date elle aussi de novembre 2011.

Avec mes cordiales amitiés sportives.

PJ. : Nouvelle réglementation



Jean-Marie BELLICINI
Secrétaire Général